



FAQ - tests rapides

Date :

Le 28 octobre 2020

1. Pour quelle raison les tests rapides sont-ils introduits?

Les tests rapides antigéniques offrent plusieurs avantages. Le résultat est disponible dans les 15 minutes suivant le prélèvement. Il n'est pas nécessaire d'attendre un ou deux jours pour obtenir les résultats du laboratoire, avec l'incertitude que cela représente. Des recommandations sur la marche à suivre peuvent être obtenues directement dans le centre où le test a été réalisé.

En outre, les tests rapides antigéniques peuvent être effectués de manière décentralisée, sans laboratoire (dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les centres de test), ce qui est essentiel pour la population. Les premières expériences ont montré que le fait d'obtenir aussi facilement et rapidement le résultat augmente la volonté de se faire tester et d'informer son entourage. En conséquence, davantage de cas positifs dans la population peuvent être rapidement détectés et isolés.

L'introduction des tests rapides antigéniques permet de tester à une plus large échelle et de manière plus complète, ce qui est déterminant d'un point de vue épidémiologique. L'utilisation des tests rapides permet également de concentrer les capacités de tests PCR là où il est particulièrement important d'exclure l'infection (patients hospitalisés, personnes vulnérables et personnel médical en contact direct avec les patients). La priorité absolue pour la Suisse en ce moment est de maîtriser l'évolution du nombre de cas ; le matériel, dont la disponibilité est limitée, doit être utilisé en conséquence.

2. À qui est destiné un test rapide?

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne prévoit d'utiliser les tests rapides antigéniques que pour les personnes considérées comme symptomatiques selon les critères qu'il a établis et qui ne sont pas considérées comme des personnes vulnérables. En outre, l'apparition des symptômes doit remonter à moins de quatre jours. Ces tests rapides peuvent également être utilisés dans le cadre d'enquêtes liées à des foyers et à leur contrôle ainsi que pour les personnes non symptomatiques qui ont obtenu une notification de l'application SwissCovid.

3. Où est-il possible de réaliser un test rapide?

Les tests rapides antigéniques peuvent être réalisés dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les centres de test, ainsi que dans certaines pharmacies.

4. De quelle manière les tests rapides sont-ils répartis entre les cantons?

Les tests rapides antigéniques sont répartis entre les cantons en fonction du nombre d'habitants.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.

5. Qui paie les tests rapides ?

La Confédération prend en charge les coûts des tests rapides antigéniques sur la base de la loi sur les épidémies, mais uniquement pour les personnes pour lesquelles l'OFSP le recommande (critères pour le prélèvement d'échantillons). Les personnes qui ne répondent pas à ces critères ne doivent pas être testées.

6. Les tests rapides sont moins sensibles que les tests PCR. N'y a-t-il pas un risque que les personnes infectées ne soient pas détectées, qu'elles éprouvent un faux sentiment de sécurité et infectent d'autres personnes ?

Les tests rapides antigéniques sont effectivement légèrement moins sensibles que les tests PCR. Toutefois, cet aspect est spécifiquement pris en compte dans la stratégie de test. Les tests rapides antigéniques sont très fiables pour détecter les personnes contagieuses au moment du prélèvement. En effet, la sensibilité des tests est très élevée pour les personnes qui répondent aux critères définis par l'OFSP. Les tests rapides antigéniques sont encore plus sensibles pour indiquer si une personne est contagieuse au moment du prélèvement. L'OFSP a donc émis des recommandations qui définissent les groupes cibles pour lesquels les tests sont très fiables et qui permettent ainsi d'identifier spécifiquement les personnes particulièrement infectieuses.

7. Si le résultat est positif : serai-je toujours consulté par le médecin cantonal ?

Oui, en principe, les autorités cantonales compétentes doivent informer toutes les personnes qui sont testées positives. Il peut arriver, notamment lors d'une vague infectieuse, que les autorités cantonales ne vous contactent pas directement. Néanmoins, veuillez rester en isolement. Vous avez droit à une allocation pour perte de gain si vous n'êtes pas en congé maladie et si vous n'avez pas la possibilité de travailler à la maison.

8. Un test rapide négatif a-t-il un impact sur l'isolement et la quarantaine ?

Non. Les personnes présentant des symptômes poursuivent l'isolement selon les « Consignes sur l'isolement », à savoir au moins jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes. Un seul test (PCR ou test rapide antigénique) n'exclut pas l'infection. En outre, il convient de prévenir la transmission d'autres infections respiratoires afin de réduire autant que possible la charge pesant sur le système de santé et de prévenir les infections qui pourraient être interprétées comme des symptômes laissant suspecter la présence du COVID-19.

Les personnes ne présentant aucun symptôme restent en quarantaine quel que soit le résultat du test. Des tests peuvent toujours être effectués sur les instructions d'un médecin pour briser la chaîne d'infection (enquêtes liées à des foyers et à leur contrôle).